

Le Burundi veut accélérer l'application des accords sur le climat

@rib News, 19/08/2017 Source Xinhua Burundi : coup d'accélérateur à la mise en œuvre des accords internationaux sur le changement climatique Les plus hautes autorités burundaises dont le président Pierre Nkurunziza sont déterminées à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des accords internationaux conclus sur le changement climatique, a déclaré vendredi à Bujumbura au cours d'un atelier national dédié au changement climatique Théophile Ndarufatiye, assistant du ministre burundais de l'Environnement.

A ce jour, les accords internationaux conclus sur la lutte contre le changement climatique au niveau mondial portent essentiellement sur la convention des Nations unies de 1997 sur le changement climatique ainsi que l'accord de Paris sur le climat signé en décembre 2015 à l'issue de la COP21 à laquelle 195 pays ont pris part dans la capitale française. Le Burundi, a fait remarquer M. Ndarufatiye au cours d'un point de presse tenu en marge des travaux de cet atelier, a ratifié la convention des Nations unies sur le changement climatique, ultime étape qui rend possible la mise à jour des programmes nationaux renfermant des décisions pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique notamment en tenant compte du défi planétaire sur la production des gaz à effet de serre conformément à l'esprit du Protocole de Montréal. "Même si le niveau de production reste encore faible, le Burundi reste encore un producteur de quelques émissions de gaz à effet de serre", a-t-il reconnu. Il a précisé que les principaux secteurs d'émissions sont l'agriculture, l'énergie et le transport. "Des efforts spécifiques sont en train d'être fournis pour réduire le niveau de ces émissions via la promotion des plants forestiers et agroforestiers dans la mesure où les écosystèmes forestiers jouent un rôle fondamental dans la régulation du changement climatique", a-t-il plaidé. Dans le cadre de la résolution des défis de l'environnement burundais, M. Ndarufatiye a recommandé la surveillance de la pollution liée au mode de vie urbaine (lutte contre la vulgarisation des sachets et emballages en plastique) ainsi qu'une "lutte continue" contre l'érosion des sols, le rejet dans la nature des produits "non biodégradables", les déchets solides et liquides provenant des industries et usines locales, les eaux usées domestiques et commerciales, ainsi que le phénomène des nappes phréatiques. Pour rappel, l'accord de Paris sur le climat de décembre 2015, dont l'ultime ambition aura été celle d'être le régulateur du climat mondial, a demandé à tous les Etats de la planète de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de deux degrés Celsius.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});